



COMMUNIQUE DE L'INTERSYNDICALE RESTAURATION FERROVIAIRE

CONVENTION COLLECTIVE DERNIERES MOBILISATIONS AVANT LA DECISION FINALE

2 dates qui décideront de notre avenir :

Le 26 juin 2019, la Commission Mixte Paritaire Nationale (CMPN) de la CCN de la branche ferroviaire se réunit avec comme ordre du jour la question suivante :

Position de la CMPN sur l'intégration de la restauration ferroviaire à la convention collective du transport ferroviaire, à la demande de la DGT/Ministère du travail.

Le 4 juillet 2019, la Direction Générale du Travail (DGT) doit rendre sa décision concernant notre convention collective de rattachement.

Pour l'avenir de notre métier, l'ensemble des salariés de l'activité doivent se mobiliser sur ces 2 dates. **Après il sera trop tard.**

Refusons la Macdonalisation de notre profession, exigeons et obtenons une convention collective de haut niveau. Nous travaillons dans le ferroviaire, notre Convention doit être celle du ferroviaire.

**Le 26 juin 2019 : grève de l'ensemble de la profession
et SURTOUT rassemblement à 11h00 devant le
Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
92055 La Défense**

**Le 4 juillet 2019 : grève de l'ensemble de la profession
et SURTOUT rassemblement à 14h00 devant la
Direction Générale du Travail
39/43 quai André Citroën
75015 Paris**